

Accueil Urbanisme

De: Famille Tardivon <abcdd.tardivon@wanadoo.fr>
Envoyé: samedi 14 avril 2018 11:49
À: Accueil Urbanisme
Objet: Révision du PLU de Grasse - Enquête publique - Aire d'accueil des gens du voyage
Pièces jointes: lettre maire gens du voyage 2018 Tardivon.docx

EA8

Mouans, le 15 avril 2018

Objet : Aire d'accueil gens du voyage -

Monsieur le Maire,

Nous avons noté que la révision générale du PLU de Grasse n'abandonne pas le projet de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier Clavary.

De plus cette aire doit être mutualisée avec la commune de Peymeinade ce qui laisse supposer un nombre de places supérieur à celui prévu dans le PLU en vigueur.

Mouansois, mais voisins de la parcelle concernée EO227, nous exprimons notre opposition et nos inquiétudes sur ce sujet.

RISQUES LIÉS A LA POLLUTION : En effet l'aire d'accueil ne doit pas être située à proximité d'une zone présentant des risques ou des nuisances liées au bruit et à la pollution et notamment « à proximité d'une décharge ». Or le terrain retenu se trouve en face de la zone industrielle des Bois de Grasse. Son côté Nord se trouve à quelques mètres d'une déchetterie industrielle exploitée par l'entreprise OREDUI. Le quartier est régulièrement soumis à diverses émanations provenant de ces installations, sans que les risques pour la santé publique n'aient été évalués à ce jour. A moins de 100 mètres également, se trouve l'usine ARTHES classée SEVESO II.

GENE à l'accès de l'hôpital de Grasse : Le boulevard Emmanuel-Rouquier sur lequel se trouve l'entrée du terrain conduit à l'hôpital de Grasse et connaît déjà une circulation importante liée aux véhicules de secours. Cette circulation va fortement augmenter suite à la construction de plus de 200 logements (projet Promogim) et risque aussi d'entraver considérablement l'accès des véhicules d'urgence vers l'hôpital.

DEVALUATION de nos biens : Outre les troubles de voisinage supplémentaires, les nuisances olfactives voir même nocives émanant de la zone industrielle, les nuisances sonores estivales venant du Belambra, la pollution et le bruit accrus liés à une circulation toujours plus importante et la construction à venir de logements sociaux, nos biens vont être considérablement dévalués.

Nous vous rappelons que ce terrain rempli d'oliviers est magnifique avec une vue exceptionnelle, et qu'il est bien dommage que la mairie de Grasse ne nous propose pas un projet qui revaloriserait le quartier.

C'est pourquoi, nous demandons au commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier CLAVARY (parcelle EO227) et de prévoir le projet sur un autre emplacement réservé aux services publics, pourquoi pas sur une parcelle de la commune de Peymeinade.

Danielle Tardivon

Les Bastides de la Mourachonne villa 1

83 route des Aspres

06370 MOUANS SARTOUX

Mouans, le 15 avril 2018

Objet : Aire d'accueil gens du voyage -

Monsieur le Maire,

Nous avons noté que la révision générale du PLU de Grasse n'abandonne pas le projet de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier Clavary.

De plus cette aire doit être mutualisée avec la commune de Peymeinade ce qui laisse supposer un nombre de places supérieur à celui prévu dans le PLU en vigueur.

Mouansois, mais voisins de la parcelle concernée EO227, nous exprimons notre opposition et nos inquiétudes sur ce sujet.

RISQUES LIES A LA POLLUTION : En effet l'aire d'accueil ne doit pas être située à proximité d'une zone présentant des risques ou des nuisances liées au bruit et à la pollution et notamment « à proximité d'une décharge ». Or le terrain retenu se trouve en face de la zone industrielle des Bois de Grasse. Son côté Nord se trouve à quelques mètres d'une déchetterie industrielle exploitée par l'entreprise OREDUI. Le quartier est régulièrement soumis à diverses émanations provenant de ces installations, sans que les risques pour la santé publique n'aient été évalués à ce jour. A moins de 100 mètres également, se trouve l'usine ARTHES classée SEVESO II.

GENE à l'accès de l'hôpital de Grasse : Le boulevard Emmanuel-Rouquier sur lequel se trouve l'entrée du terrain conduit à l'hôpital de Grasse et connaît déjà une circulation importante liée aux véhicules de secours. Cette circulation va fortement augmenter suite à la construction de plus de 200 logements (projet Promogim) et risque aussi d'entraver considérablement l'accès des véhicules d'urgence vers l'hôpital.

DEVALUATION de nos biens : Outre les troubles de voisinage supplémentaires, les nuisances olfactives voir même nocives émanant de la zone industrielle, les nuisances sonores estivales venant du Belambra, la pollution et le bruit accrus lié à une circulation toujours plus importante et la construction à venir de logements sociaux, nos biens vont être considérablement dévalués.

Nous vous rappelons que ce terrain rempli d'oliviers est magnifique avec une vue exceptionnelle, et qu'il est bien dommage que la mairie de Grasse ne nous propose pas un projet qui revaloriserait le quartier.

C'est pourquoi, nous demandons au commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier CLAVARY (parcelle EO227) et de prévoir le projet sur un autre emplacement réservé aux services publics, pourquoi pas sur une parcelle de la commune de Peymeinade.